

Commune de LAMORLAYE  
Elections partielles intégrales des 25 juin et 2 juillet 2017

Commission de propagande

Réunion du vendredi 9 juin 2017 à 14 heures à la sous-préfecture de Senlis

**1- Composition de la commission pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin (arrêté préfectoral du 2 juin 2017)**

Présidente :

Mme Patricia ANDREAU, vice-présidente du tribunal de grande instance de Senlis

Membres :

Mme Muriel DEPALE, secrétaire général de la sous-préfecture de Senlis

Mme Valérie HANOT, représentant la Poste

Secrétaire :

Mme Dominique DANNEEL, chef du bureau de la citoyenneté de la sous-préfecture de Senlis

**2- Présentation des listes**

5 listes se sont déclarées en sous-préfecture entre le 31 mai et 8 juin 2017 :

- LE BON SENS POUR LAMORLAYE – tête de liste M. Nicolas MOULA
- Lamorlaye En Marche – tête de liste Mme Marie-Paule DONSIMONI
- REUSSIR LAMORLAYE ENSEMBLE – tête de liste Mme Martine MAHAUT
- LAMORLAYE AVENIR – tête de liste M. Eric DRUMONT
- Lamorlaye Passionnément avec Daniel MERLIN – tête de liste M. Daniel MERLIN

**3- Tenue de la commission**

Il est procédé ce jour à l'installation de la commission en présence de la Présidente, des membres et de la secrétaire visés ci-dessus ainsi que des représentants des listes LE BON SENS POUR LAMORLAYE, Lamorlaye En Marche, REUSSIR LAMORLAYE ENSEMBLE et LAMORLAYE AVENIR.

Les points suivants ont été examinés :

\* propagande

quantité de circulaires ou professions de foi : 7133 (nombre d'électeurs au 28/02/2017) majoré de 5 %

quantité de bulletins de vote : 7133 X 2, majoré de 10 %

dépôt au plus tard **le mardi 13 juin 2017 à 12h**, à la sous-préfecture de Senlis.

Validation de la propagande par la commission **le mardi 13 juin 2017 à 16h**, à la sous-préfecture de Senlis. Les représentants des listes peuvent assister à cette réunion.

Mise sous plis de la propagande à la sous-préfecture de Senlis, à partir du mardi 13 juin 2017 de 17h à 23h et les jours suivants.

Les candidats ont présenté les maquettes de leur circulaire et de leur bulletin de vote qui n'ont pas donné lieu à des observations de la part de la commission.

\* campagne électorale

Les candidats s'interrogent sur la possibilité de distribuer des tracts les samedi 10 et dimanche 11 juin et samedi 17 et dimanche 18 juin 2017, jours et veilles des premier et second tours des élections législatives, craignant ainsi d'entraver le bon déroulement de ces scrutins.

Bien que les 2 campagnes électorales soient bien distinctes et permettent aux candidats des municipales de tracter les 4 jours susvisés, il a été suggéré que l'ensemble des listes en présence n'ait aucune activité de distribution de propagande les 2 dimanches, afin d'éviter tout comportement qui pourrait prêter à confusion.

Les questions étant épuisées, la Présidente lève la séance à 15h30 en remerciant les participants.

La Présidente,

Patricia ANDREAU